



Ville de Campbellton

Description d'emploi

Réparateur d'équipement lourd – Inspection des véhicules automobiles

Avertissement :

Le masculin est utilisé dans le présent document uniquement pour alléger le texte et il désigne autant les femmes que les hommes.

Service : Flotte

Titre du poste : Réparateur d'équipement lourd – Inspection des véhicules automobiles

Relève de : Gestionnaire de la flotte

Date de la dernière révision : Le 9 août 2021



RÉPARATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD – INSPECTION DES VÉHICULES AUTOMOBILES

1. IDENTIFICATION

- 1.1 Organisme : Ville de Campbellton
- 1.2 Service : Flotte
- 1.3 Titre du poste : Réparateur d'équipement lourd – Inspection des véhicules automobiles
- 1.4 Statut d'emploi : Syndiqué – section locale 76 du SCFP
- 1.5 Superviseur immédiat : Gestionnaire de la flotte
- 1.6 Date de la dernière révision : Le 9 août 2021

2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

2.1 Résumé des responsabilités

Travail mécanique à titre de compagnon d'apprentissage pour une personne qualifiée et responsable, et consistant à assurer l'entretien et la réparation du matériel roulant. Le titulaire du poste exécute des tâches spécialisées de réparation d'engins de chantier et de matériel roulant, légers et lourds, à moteur diesel ou à essence. Le titulaire du poste est habilité à effectuer des inspections de véhicules automobiles.

2.2 Responsabilités en matière de santé et de sécurité

Le titulaire doit se comporter de façon à assurer sa propre santé et sécurité et celles des autres personnes de son milieu de travail. Il doit connaître les statuts et règlements de sécurité de la Ville de Campbellton. Si le titulaire constate un danger, il lui revient de le signaler à son superviseur immédiat. Il doit utiliser et porter l'équipement de protection personnelle prescrit par les règlements ou recommandé par le fabricant. Si on lui demande d'accomplir une tâche pour laquelle il ne croit pas avoir reçu la formation nécessaire, il doit le signaler à son superviseur.

2.3 Profil des tâches

- Effectuer l'entretien, la réparation, l'ajustement, la vérification et la remise au point de différents éléments d'équipement, y compris, sans s'y limiter, camions, excavatrices, bouteurs, chargeuses, niveleuses, remorques, camions d'une demi-tonne, pompes, génératrices et tous les autres équipements à moteur diesel ou à essence appartenant à la Ville, ainsi que leurs accessoires, pièces, composantes ou systèmes.
- Rechercher les causes de défectuosité et de défaillance des équipements.



- Fournir une aide technique aux autres mécaniciens et assistants mécaniciens pour rechercher les causes de défectuosité des équipements lourds, et les réparer.
- Vérifier la qualité des travaux exécutés.
- Fabriquer, modifier et installer des équipements spéciaux ou des pièces de remplacement au moyen de laminoirs, tours, soudeuses, chalumeaux, scies à métaux, etc.
- Procéder à des vérifications et ajustements de routine de différents éléments comme les niveaux d'huile, les boyaux, les ceintures, les freins, les pneus, des embrayages; changer les filtres et l'huile, lubrifier les véhicules et les équipements motorisés.
- Réparer des transmissions, carburateurs, différentiels, freins, démarreurs, systèmes électriques et hydrauliques, et toutes les pièces des engins de chantier et du matériel roulant.
- Faire la remise au point et la vérification des générateurs, des moteurs électriques et de leurs accessoires.
- Refaire des moteurs fonctionnant au diesel ou à l'essence, et en faire la mise au point.
- Démonter, réassembler et calibrer des pompes d'injection de diesel.
- Utiliser de l'équipement spécialisé pour tester la puissance des moteurs.
- Vérifier le bon rendement du matériel réparé et veiller à ce que les travaux exécutés répondent aux exigences du fabricant et aux règlements en vigueur.
- Faire des essais routiers avec les véhicules.
- Faire des réparations urgentes sur place.
- Écouter les plaintes des opérateurs.
- Faire de la soudure de base.
- Maintenir l'apparence des véhicules en les nettoyant et en les lavant.
- Limiter les coûts en utilisant la garantie, et en évaluant les options de service et de pièces.
- Rédiger des comptes rendus de service.
- Participer à la formation des employés subalternes en techniques de réparation mécanique.
- Attribuer des tâches à des mécaniciens subalternes.
- Effectuer des inspections de tout le matériel roulant appartenant à la Ville et muni d'une immatriculation.
- Conserver les outils, l'équipement et le lieu de travail dans un état de propreté, d'organisation et de bon fonctionnement.
- Maintenir à jour ses connaissances des meilleures pratiques actuelles de l'industrie.
- Effectuer toutes les autres tâches manuelles nécessaires concernant la flotte.
- Accomplir toute autre tâche liée au service et assignée par le superviseur immédiat.



3. DEGRÉ D'AUTORITÉ

Le titulaire du poste relève du gestionnaire de la flotte, et exerce l'autorité déterminée par son superviseur immédiat. Le titulaire du poste peut aussi être appelé à superviser le travail de mécaniciens de niveau inférieur à l'occasion.

4. EXIGENCES DU POSTE

4.1. Scolarité obligatoire

- Avoir terminé au moins sa douzième année ou l'équivalent et/ou pouvoir atteindre les exigences du Test des compétences essentielles dans le milieu de travail (TOWES).
- Avoir réussi l'examen interprovincial du Sceau rouge et obtenu sa certification de technicien en entretien et réparation d'équipements lourds de la province du Nouveau-Brunswick.
- Être titulaire d'un certificat de qualification professionnelle en réparation de véhicules automobiles (camions et véhicules de transport).

4.2. Connaissances et compétences particulières

- Bonne connaissance des méthodes, du matériel, de l'équipement, des outils et des pratiques courantes en réparation de véhicules fonctionnant à l'essence et au diesel et de moteurs communément utilisés dans les services municipaux.
- Connaissance des enjeux de sécurité entourant l'utilisation des outils, équipements et fournitures servant à la réparation des équipements et véhicules motorisés.
- Compétences pratiques pour l'utilisation de divers outils manuels.
- Compétences pratiques pour l'utilisation de matériel de soudage.
- Compétences pratiques pour l'utilisation d'outils, de crics et de palans mécanisés.
- Compétences pratiques pour l'utilisation de divers équipements de diagnostic, de vérification et de mise au point.

4.3 Exigences et expérience obligatoires

- Détenir un permis de conduire valide de classe 3E avec mention « freins pneumatiques ».
- Être en bonne forme physique et avoir une bonne coordination physique.
- Faire preuve d'une bonne dextérité manuelle.
- Faire preuve d'une compréhension écrite (capacité de lire et de comprendre les manuels et les schémas d'instruction).
- Avoir complété avec succès la période de probation ou d'essai.
- Avoir complété avec succès la vérification des antécédents criminels.
- Avoir complété avec succès la vérification du dossier de conducteur.

4.4 Compétences comportementales

Le titulaire doit :

- Être prêt à respecter les ordres de son superviseur immédiat.
- Être fiable et capable de raisonner et de prendre des décisions.



9.2 À l'échelle de l'administration municipale

Approuvé par : Manon Cloutier Initiales : _____

Titre : Directrice générale

Date d'approbation : Le 9 août 2020

10. RÉCEPTION PAR LE TITULAIRE DU POSTE

J'ai reçu une copie de cette description de poste :

Nom : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____